



Grève en BII le 5 novembre 2014

Le régime indemnitaire, soi-disant "sécurisé" il y a quelques années, prévoyait des IFDD trimestrielles pour les agents de BII, dont les contraintes sont spécifiques (nombreux déplacements et horaires atypiques notamment -qui sont d'ailleurs de plus en plus fréquents).

Sous prétexte de la fusion des régimes indemnitaires impôts-trésor, ces IFDD sont purement supprimées !

80 % des agents de BII ont signé une pétition demandant le retour de cette prime, sous quelque forme que ce soit, pétition remise aux directeurs de la DNEF, de la DGFIP et de CF.

2 HMI massives se sont déroulées à Pantin depuis la signature de cette pétition et les BII de province, avec lesquelles nous échangeons par mail et/ou téléphone, se sont réunies également.

Malgré un groupe de travail prévu à la DG le 4 novembre 2014, aucune réponse ne nous est parvenue sur cette revendication et suite à la pétition.

En conséquence, un préavis de grève a été déposé pour le 5 novembre 2014 par les 3 organisations syndicales de la DNEF.

Et ce n'est malheureusement pas l'entrevue des organisations syndicales avec le directeur de la DNEF mercredi 29 octobre qui sera de nature à revenir sur ce préavis...

En effet, alors que la loi fait obligation à l'employeur d'utiliser le délai ouvert par le préavis pour ouvrir des négociations, M. Iannucci nous a clairement signifié que les caisses étaient vides, que la DG n'avait aucune proposition à l'heure actuelle et que l'annulation de L16 prévu le 5 novembre prochain ne la gênait nullement...

La seule proposition qu'il nous fait est d'effectuer les interventions tout en étant grévistes ! Qui plus est, il accompagne ses propos de menaces sur l'avenir de la DNEF, la perte du L16B.

M. Iannucci nous dit ne pas disposer de la fiche préparatoire au groupe de travail du 4, mais sait déjà qu'il y aura la comparaison des pertes (nettes) avec les gains (bruts) des agents : suite à la fusion des régimes indemnitaires, les C de BII perdent 204 €/an nets d'IFDD trimestrielles et gagnent 1600 € bruts ; les B perdent 614 € nets et gagnent 214 bruts/an ; les A perdent 731 € nets et gagnent 660 € bruts/an ; les IP ont eu de fortes augmentations de salaires suite à la fusion, car la mise à niveau avec la GP ne tenait pas compte des IFDD, qui ont pourtant été conservées. Le directeur utilise l'image de "majoration en quelque sorte indue" pour les IP.

En conclusion, le directeur doute que la DG fasse de vraies propositions dans la fiche préparatoire, en particulier pour les C et les IP. Mais le débat serait malgré tout ouvert le 4/11 lors du groupe de travail...

Il considère également que nous serions trop pressés d'avoir une réponse, ces choses là prenant du temps (la pétition a été déposée 15 jours avant, le préavis 10 jours avant, alors que la loi prévoit 5 jours, justement pour permettre à l'employeur de répondre et d'éviter la grève).

Il rappelle également que, si certains agents y perdent, d'autres y gagnent.
La belle affaire ! Ils ne font pas pot commun, que l'on sache !

La DG laisserait entrevoir :

- de regarder ce qui se fera pour la police, dont le régime indemnitaire sera revu d'ici quelque temps ;
- de réfléchir à une solution transitoire en attendant ce qui sera fait pour la police.

M. Iannucci nous a répété que la DNEF se tirerait une balle dans le pied si l'opération du 5/11 ne se faisait pas, expliquant qu'on ne pénaliserait que nous mêmes (les agents ayant monté le dossier, ceux qui devront à l'avenir chercher des OPJ, alors qu'on les aura décommandés, extension du L16 à d'autres services, etc).

Il nous a expliqué que la DG n'avait rien à faire du L16 du 5, la DNEF n'étant pas au centre de ses préoccupations.

Il nous a également interpellés plusieurs fois en nous disant que, comme nous avons déposé le préavis de grève, ce serait à nous d'en assumer les conséquences...

Nous avons donc un directeur confronté pour la 1ère fois à un mouvement de grève, qui en arrive à tenir des propos complètement déplacés, voire contre productifs, car ses menaces, ses propositions et le mépris risquent fort d'envenimer les choses.

Nous lui avons répondu :

- blocage du point d'indice,
- technicité accrue en BII, et croissante au fil des ans,
- horaires de plus en plus élastiques en BII,
- engagements du DG que personne ne devait rien perdre dans la fusion des régimes indemnitaires.

Nous avons rappelé la lettre du DG publiée le jour-même de notre entrevue avec le directeur sur le site de la DNEF, félicitant les agents pour une grosse opération. Cette lettre est une bonne chose, mais elle ne paye pas les factures. Et elle nous fait douter que la DG n'a que faire des L16B...

Bien évidemment, nous ne conseillerons jamais aux agents de faire grève en travaillant (il y a les raisons de sécurité juridique en cas d'accident du travail et le problème des remboursements de frais, mais plus généralement, si nous faisons grève, c'est pour avoir un moyen de pression, pas pour le gaspiller).

Nous avons fait état de la rapidité de signature de la pétition et du nombre de signataires, ainsi que des grosses participations aux HMI et réunions en brigades de province pour confirmer l'engagement des agents.

En conclusion, on entre clairement dans un rapport de force avec la DG et le directeur de la DNEF.

La grève du 5 semble incontournable, le maximum d'agents de BII doit s'y inscrire, pour montrer détermination et unité.

Nous envisagerons très vite avec les agents les suites à donner au mouvement si le groupe de travail du 4 ne donnait pas satisfaction.

D'ores et déjà, nous vous annonçons une **mobilisation le 18 novembre 2014**, jour du Comité Technique de Réseau annonçant les suppressions d'emplois à la DGFIP et jour de mobilisation des trois versants de la Fonction Publique devant l'Assemblée Nationale à Paris et devant les Préfectures en territoires, avec appel à la grève de la CGT :

Pour une revalorisation immédiate du point d'indice.

Pour une revalorisation immédiate des indemnités kilométriques a minima à hauteur du barème fiscal en vigueur.

Pour des moyens budgétaires en personnel et en matériel.

Pour de bonnes conditions de vie au travail

Pour des perspectives de carrière et de mobilité choisie pour tous les agents

Pour la possibilité d'exercer les missions de service public et plus particulièrement la mission de contrôle fiscal dans des conditions décentes.

Pour toutes ces raisons spécifiques aux collègues de la DNEF, mais aussi :

- pour les personnels et les missions de la DGFIP menacés par les suppressions massives d'emplois (1946 pour 2015 -2546 au Ministère des Finances-, soit 30 000 depuis 10 ans) et les réductions budgétaires,
- pour toute la Fonction Publique menacée dans son statut et son fonctionnement.